

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Commandement
de la gendarmerie outre-mer

Décision n° 42729 du 14 octobre 2015 portant inscription au tableau d'avancement pour l'année 2015 du personnel sous-officier de réserve du commandement de la gendarmerie pour la Nouvelle-Calédonie et les îles Wallis-et-Futuna

NOR : INTJ1517887S

Le commandant de la gendarmerie outre-mer,

Vu le code de la défense;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu l'arrêté du 20 février 2013 modifié fixant pour la gendarmerie nationale les conditions à remplir pour être proposable au grade supérieur dans la réserve opérationnelle;

Vu la circulaire n° 48451 du 27 juillet 2015 relative à l'avancement des sous-officiers et militaires du rang de la réserve opérationnelle pour l'année 2015;

Vu les propositions formulées par la commission d'avancement en date du 29 septembre 2015,

Décide:

Article 1^{er}

Le tableau d'avancement pour l'année 2015 du personnel sous-officier de réserve du commandement de la gendarmerie pour la Nouvelle-Calédonie et les îles Wallis-et-Futuna est arrêté ainsi qu'il suit:

Sous-officiers de réserve rattachés au corps des sous-officiers de gendarmerie

Pour le grade de major de réserve: *néant*

Pour le grade d'adjudant-chef de réserve, l'adjudant de réserve:

Commingsoli, Hervé Nigend : 166 322

Pour le grade d'adjudant de réserve: *néant*

Pour le grade de maréchal des logis-chef de réserve, le gendarme de réserve:

Serme, Isabelle Nigend : 158 459

*Sous-officiers de réserve rattachés au corps des sous-officiers
du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale*

Néant.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 14 octobre 2015.

*Le général de corps d'armée,
commandant la gendarmerie outre-mer,*
B. SOUBELET